

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

- 23 mai 2023 -

L'an deux mille vingt-trois, le mardi vingt-trois mai, à 20 heures 00, le conseil municipal de la Commune de Marin, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la Présidence de M. Pascal CHESSEL, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 18 Date de convocation : 15/05/2023
Présents : 16
Pouvoirs : 1

Présents Mmes et MM. Pascal CHESSEL, Gilbert NOIR, Carmen VIÑUELAS, Jérôme MOULLET, Vanessa MÉRIGUET, Paolo GAETANI, Colette DELALEX, Jacques MARILLET, Sylvaine FLORET, Carine FERNEX, Aude RIGOLLET, Benoit TEPPE, Audrey BERNADON, Alain RAPPART, Mathieu BAYON, JOURNET Catherine

Excusés : Mme Caroline SAITER, donne pouvoir à M. Paolo GAETANI
Mme Christine LEFEVRE

Le conseil a choisi pour secrétaire : Mme Carine FERNEX

OBJET : Aménagement d'un carrefour à feu route de Thonon à l'intersection avec la voie communale de Sussinges sur la RD32- convention avec le Département	Délibération n° 2023 05 23 02
---	-------------------------------

Exposé :

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la commune a décidé de réaliser des travaux d'aménagement en vue sécuriser la circulation et la traversée des piétons Route de Thonon sur la RD32 à l'intersection de la voie communale de Sussinges, par l'installation de feux tricolores.

La Commune est maître d'ouvrage de l'opération, mais au titre de la voirie départementale, les services du Conseil Département propose la signature d'une convention d'autorisation de voirie, de financement et d'entretien dont le texte est ci-annexé.

Sur la base prévisionnelle de travaux d'un montant de 71 412,33 € HT, la participation financière du département s'élève 80 % soit un montant 57 129 € HT.

Le conseil municipal est invité à approuver la convention d'autorisation de voirie, de financement et d'entretien avec le Département et autoriser Monsieur le Maire à la signer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

par 15 Voix « pour »

2 abstentions de M. Benoit TEPPE et Mme Audrey BERNADON

- ✚ APPROUVE la convention d'autorisation de voirie, de financement et d'entretien à passer avec le Département de la Haute-Savoie pour l'aménagement d'un carrefour à feux route de Thonon à l'intersection avec la voie communale de Sussinges sur la RD32 ;
- ✚ AUTORISE Monsieur le Maire à signer cette convention.

Ainsi fait et délibéré,
Pour extrait certifié conforme,

La secrétaire de séance,

Le Maire,



La présente délibération peut, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, faire l'objet d'un recours administratif, ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Grenoble.

Publiée le : 24 MAI 2023